

Luxembourg, le 22 Août 202

Spuerkeess restera-t-elle sans pitié pour les employés de Fortuna Banque ?

A l'aube de son centième anniversaire, la banque luxembourgeoise Fortuna Banque a annoncé la cessation progressive à moyen terme de ses activités bancaires. Fortuna Banque était notamment un institut financier très impliqué dans la vie associative luxembourgeoise soutenant par exemple bon nombre d'activités culturelles et sportives.

Soucieuse de l'avenir des salariés, un échange constructif et régulier a lieu **depuis plusieurs semaines entre l'ALEBA et la Délégation du Personnel de Fortuna Banque, afin de soutenir la Délégation au mieux dans ses discussions avec le Conseil d'administration et la Direction sur un plan d'accompagnement des salariés tout au long du processus de reprise** par la Banque et Caisse d'Épargne de l'État (BCEE). En effet, bien avant l'annonce officielle de l'arrêt progressif de ses activités bancaires, les représentants syndicaux travaillaient d'arrache-pied pour obtenir des avantages extra-légaux et des détails plus précis de la transaction, afin de protéger au mieux les droits et les intérêts des salariés.

À ce jour, nos renseignements indiqueraient que la BCEE n'aurait cure du sort des salariés de Fortuna, pourtant qualifiés et expérimentés : leur loyauté et leur engagement reconnu ne leur vaudrait **aucune reprise de poste**. La BCEE n'aurait même jamais daigné **rencontrer** les représentants de la délégation de Fortuna Banque, qui ne recense pas moins de 17 salariés en CDI. Il est tout à fait **regrettable** de constater qu'un institut financier tel que la Spuerkeess, dont l'**unique actionnaire est l'Etat luxembourgeois**, et qui se prévaut d'avoir comme mission le soutien à l'économie nationale, ne se soucie guère du sort des salariés de Fortuna et **ne montre comme seule valeur que ses propres intérêts financiers**.

S'agissant d'une cessation d'activité progressive, le savoir-faire des salariés reste essentiel pour le transfert de la clientèle. Le dialogue entre la délégation et le Conseil d'administration a toujours été animé mais constructif, et la direction de Fortuna semble vouloir **récompenser le dévouement de ses salariés en acceptant d'octroyer des avantages supplémentaires aux employés**, bien qu'au grand dam de l'ALEBA, il n'est toujours pas question de plan social.

L'ALEBA constate encore une fois, et sans surprise, **la facilité de contourner la Loi sur les licenciements collectifs**. Il devient désormais vital, alors que ceci a déjà été dénoncé à plusieurs reprises auprès du **Ministre du Travail dans le passé**, de moderniser et adapter la Loi des plans sociaux, notamment en revoyant les seuils et en imposant des obligations plus strictes.

L'ALEBA **ne cessera jamais sa lutte pour le respect des travailleurs**.

Roberto MENDOLIA, President

Carla VALENTE, Legal Advisor

Presscontact : communication@aleba.lu